d'ambitieux; de décrocheurs de mandats électoraux ou d'affamés de rubans et, de ce fait, beaucoup de sympathies se sont détournées d'elles.

Déroulède, prince des Grotesques, roi des pitres, leur a depuis longtemps infligé sa protection. Après lui, se sont institués protecteurs et inspirateurs des sociétés de gymnastique, tous les camelots du chauvinisme, tous les marchands d'orviétan de la revanche de café-concert.

Le brave capitaine d'habillement Bravida, qu'Alphonse Daudet nous a fait connaître, et qui, ayant passé ses années d'activité à dénombrer des sous-pieds et des trousses à fil, n'avait jamais combattu que les mites dangereuses aux fonds de culotte, — le brave capitaine Bravida s'est cru tout désigné pour présider aux destinées de la société de gymnastique de son *pateelin* natal, du jour qu'il fut promu lieutenant colonel ou commandant dans la réserve de la territoriale. Et le « colonel Bravida », préside, harangue, pérore et met *sa* société à la disposition de M. le Préfet pour la défense de la Religion, de l'Ordre et du Capital... quelquefois, M. le Préfet pour le récompenser lui fait passer un ruban au travers de la redingote.

***

Et voilà pourquoi les sociétés de gymnastique sont en décadence, pourquoi leur nombre diminue, pourquoi nous n'avons que 868 sociétés, avec un effectif de 30.000 gymnastes, contre 5547 associations et 544.757 adhérents en Allemagne.

Sérieusement organisées, remplissant scrupuleusement leur fonction, le Pouvoir les combattra, les desservira.

Dirigées par Déroulède, qui avait juré de ne franchir le seuil du Palais-Bourbon que député de Strasbourg et qui a mendié les suffrages des badinguesards charentais, dirigées par Déroulède et son admirateur Bravida, elles iront se galvauder dans les assauts de brasserie, où l'on boit de la bière allemande, dans des gueuleries stupides et malfaisantes. Et elles perdront la faveur publique...

L'an passé, les Roubaisiens applaudirent beaucoup la délégation d'une société Suisse. C'est dans ce libre petit pays que nous devrions aller apprendre à organiser des associations de gymnastique sérieuses et vivantes, le jour prochain où la volonté nationale ayant imposé le service de 18 ou 24 mois aux Revenants de Sedan, nous aurons à établir, en attendant mieux, l'instruction populaire militaire pour les jeunes gens de 17 à 20 ans.

JEAN-JACQUES.

LA BIENFAISANCE DE M. LOYER

Les agents électoraux et les amis politiques de M. Loyer ont tellement chanté la générosité du député clérical et millionnaire de la 2e circonscription de Lille pendant la période électorale que, maintenant que les élections sont terminées au profit du Veau d'Or, tous les pauvres de Lille en Flandre et ceux du canton d'Haubourdin accourent en foule à la porte de l'heureux dispensateur des libéralités électorales pour avoir des secours.

Depuis lundi dernier ce n'a été qu'un pèlerinage de pauvres des deux sexes, des affligés, des vieillards, des femmes entourées de gosses, des affamés de toutes sortes à la porte de chez M. Loyer, qui demeure, comme tout le monde le sait, dans une somptueuse maison de la place de Tourcoing.

Ce sont les domestiques qui font œuvre de pauvriseurs, c'est-à-dire de distributeurs de secours.

M. Loyer, importuné par cette longue et ininterrompue procession de la misère; effrayé même devant les menaces véhémente des pauvres déçus de s'être dérangés de très loin pour ne rien avoir ou si peu de chose que c'est tout comme, a dû faire appeler des agents de police pour maintenir l'ordre et pour faire circuler ses clients de la charité.

Elle est donc impuissante la charité de M. Loyer à tel point qu'il y verrait disparaître ses millions sans amoindrir la misère ; ses millions, pour cela, ne sont que des grains de sable dans la mer ; ce n'est donc pas la charité, mais la justice sociale, la conception socialiste, qui mettra fin au pauperisme, à cette misère chronique qui dégrade et afflige le monde des travailleurs. M. Loyer ne s'en doute guère !

INFORMATIONS

LE DUEL

Gérault-Richard - Rochefort

Nous avons fait connaître, hier, le résultat du duel qui a eu lieu entre notre ami le citoyen Gérault-Richard et de M. Rochefort.

La Polémique

Le rédacteur en chef de *La Petite République* fixe lui-même, dans un article, le fond de la polémique qui amena la rencontre :

« Le *Jour*, dit-il, dirigé par le beau-frère de M. Rochefort, indique comme prétexte du duel d'hier soir, « l'idée de patrie et l'indignation contre les traîtres opposées à l'internationalisme. »

Nous sommes internationalistes, avec la Révolution Française, pour les prolétaires opprimés contre les oppresseurs. Nous ne commettons point l'absurdité de nier l'idée de patrie; nous servons celle-ci de notre mieux et nous la défendrons quand il le faudra; nous haïssons les traîtres, depuis les maréchaux de France, chefs d'État-Major ou autres galonnés, empereurs ou rois, ministres ou fonctionnaires qui livrent leur pays à l'ennemi, jusques et y compris les renégats de la démocratie, les parjures à leur foi politique.

Ce n'est donc pas à nous que s'applique la phrase du *Jour*.

Après la rencontre

Un rédacteur de l'Agence nationale est allé demander à M. Henri Rochefort ses impressions sur son duel. Après avoir retracé le combat et dit qu'il ne se ressentait pas de sa blessure, M. Henri Rochefort a fait cette déclaration :

« Je ne me suis pas, sur le terrain, réconcilié avec M. Gérault-Richard, et je n'aurais eu garde de le faire; d'ailleurs, je ne parlerai même pas du duel dans l'*Intransigeant*; mais, à la première attaque du directeur de la *Petite République*, je lui enverrai immédiatement mes témoins en exigeant, cette fois, un duel au pistolet, et je vous assure que je ne me battrai pas en parlementaire et que je ne tirerai pas en l'air. »

M. Henri Rochefort, on le voit, semble animé des mêmes sentiments violents contre M. Gérault-Richard.

Quant à ce dernier, qu'un rédacteur du *Matin* a pu voir à la *Petite République*, il se déclarait satisfait de l'issue de l'affaire et il était aussi content d'avoir blessé M. Rochefort que de ne l'avoir pas blessé grièvement.

Leurs Duels

Le citoyen Gérault-Richard, qui n'a que trente-six ans, s'est battu déjà sept fois.

Deux fois, pendant la période boulangiste, à la suite de polémiques de presse : la première, avec M. Dick de Lonlay, directeur du *Drapeau*, mort depuis ; la seconde, à Rennes, avec un ancien officier.

En 1893, le citoyen Gérault-Richard va sur le terrain avec le lieutenant Salles, qui avait déposé en police correctionnelle contre M. Baudin, député du Cher, à la suite de la manifestation du Premier Mai.

En 1874, le jour de son entrée en prison à la suite de l'affaire Casimir-Périer, il a un duel avec M. Baume, de l'*Autorité*. En 1895, il se bat au pistolet avec M. Denoix ; en 1896, avec M. Guilmin, également au pistolet.

Le citoyen Gérault-Richard a toujours blessé ses adversaires.

Rappeler les duels de M. Henri Rochefort n'est pas chose facile, car nul n'est allé plus souvent que lui sur le terrain.

Son premier duel — il y a plus de trente ans — fut avec un officier espagnol, à propos d'un article irrespectueux pour la reine d'Espagne ; le deuxième, avec le prince Achille Murat, au sujet d'indiscrétions de chroniqueur ; le troisième et le plus bruyant, avec M. Paul de Cassagnac : à la suite d'un article sur Jeanne d'Arc. Dans ces deux dernières rencontres, M. Rochefort avait été blessé.

Il se battit encore avec M. Ernest Baroche, qu'il blessa assez grièvement.

On n'a pas oublié de quelle façon tragique se termina sa provocation au prince Pierre Bonaparte et comment Victor Noir, l'un des témoins du rédacteur en chef de la *Marseillaise*, fut tué d'un coup de revolver par le prince.

En juin 1880, à la suite d'une manifestation dans laquelle son fils mort depuis fut maltraité par un agent, M. Rochefort, encore en Suisse, fit un virulent article contre la police et M. Andrieux, alors préfet. Le beau-frère de M. Andrieux, M. Georges Kœchlin, provoqua le polémiste; une rencontre eut lieu près de Coppet, dans laquelle M. Rochefort fut grièvement blessé au bas-ventre.

En 1884, il se battit avec le capitaine de vaisseau Fournier au sujet du traité avec la Chine.

M. Rochefort se battit encore, pendant la période aiguë du boulangisme, avec M. Lissagaray et, après la retraite du général à Bruxelles, avec M. Georges Thiébaud, sur la frontière néerlandaise. C'était sa dernière rencontre.

La Révocation de l'Edit de Nantes

Nantes, 28 mai.

Les protestants se proposent de fêter, avec beaucoup d'éclat, le troisième centenaire de la révocation de l'Edit de Nantes par Henri IV — édit qui, on le sait, couronna une série d'ordonnances accordant la liberté religieuse aux églises réformées.

Un grand nombre de pasteurs protestants seront réunis, cette semaine, à Nantes à cet effet, ils se proposent de rappeler, dans diverses conférences, les circonstances au milieu desquelles fut signé, appliqué, modifié et enfin révoqué l'Edit de Nantes.

Ces conférences seront publiques : elles se feront au temple protestant de la place Gigant, lundi, mardi et mercredi.

Il y aura jeudi un banquet à midi et une soirée musicale à 8 heures.

Enfin, les fêtes se termineront vendredi, par une excursion en bateau à vapeur sur la jolie rivière de l'Erdre, jusqu'au pittoresque bourg de Sucé, situé à quatre lieues au Nord de Nantes.

C'est à Sucé que les protestants nantais, privés, aux termes mêmes de l'Edit, de célébrer leur culte dans l'intérieur de la ville, avaient établi leur prêche.

LES OBSÈQUES DE M. GLADSTONE

Londres, 29 mai.

C'est le corps de la milice du collège d'Eton qui sera chargé de la garde d'honneur du corps de M. Gladstone dans le cortège funèbre. Cette milice se compose de 350 volontaires.

Le char funèbre est très simple ; il se compose d'une plate-forme très élevée, recouverte d'une draperie noire, sur laquelle sera placée le cercueil, sans aucune draperie. Le char funèbre n'est pas couvert et n'est surmonté d'aucun panache. Il sera attelé de deux chevaux bais, tenus en main par deux piqueurs en livrée noire.

Les portes de Westminster-House ont été fermées au public hier à six heures. On évalue à environ 300.000 le nombre des personnes qui ont défilé devant le cercueil de M. Gladstone pendant les journées de jeudi et vendredi.

Londres, 28 mai.

Les obsèques de M. Gladstone ont eu lieu ce matin par un temps couvert.

Un peu après neuf heures du matin, les membres de la Chambre des communes, en costume de ville sombre, se sont réunis au palais de Westminster pour prendre part aux obsèques.

Quelques instant après arrive le *speaker* portant la perruque et vêtu d'une robe de gala noire, garnie de galons d'or. A son entrée tous les assistants se lèvent et se découvrent. Puis la Chambre, par rangs de quatre, se dirige à travers les couloirs du hall central du palais.

Pendant ce temps, les princes de la famille royale et le comte de Pembroke, représentant la reine, tous revêtus de costumes de deuil, arrivent dans les salles du palais qui leur ont été préparées et les membres de la Chambre des lords dans la salle de leurs séances.

L'ordre de la marche du cortège est réglé par les héros d'armes.

Le corps de M. Gladstone était resté pendant la nuit dans le grand hall de Westminster, il avait été veillé par les amis de la famille, qui sont pour la plupart des membres éminents du clergé.

Le cercueil sort de Westminster hall, drapé d'un voile noir brodé d'argent. Les cordons du poêle sont tenus à droite par lord Rendel, ancien élève du collège d'Eton, où fut élevé Gladstone, avocat, ancien membre de la Chambre des communes pour le Montgomeryshire, ancien président du conseil national de la principauté de Galles, le duc de Rutland, chevalier de la Jarretière, ancien ministre des travaux publics, ancien maître général des postes ; M. A.-J. Balfour, premier lord de la trésorerie ; le marquis de Salisbury, premier ministre, chevalier de la Jarretière ; le prince de Galles, chevalier de la Jarretière, en grand uniforme de feld-maréchal, son bâton de commandement à la main.

Les cordons du poêle sont tenus, à gauche, par M. George Armitstead, secrétaire particulier du défunt ; le comte de Rosebery, chevalier de la Jarretière, ancien premier ministre; sir William Vernon Harcourt, membre de la Chambre des communes, ancien chancelier de l'Echiquier ; le comte de Kimberley, chevalier de la Jarretière, ancien sous secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ancien vice-roi d'Irlande, ancien ministre des colonies et de l'Inde, leader de l'opposition libérale à la Chambre des lords ; le duc d'York, chevalier de la Jarretière, en uniforme de capitaine de vaisseau.

Le cercueil est suivi par le roi d'armes de la Jarretière en grand uniforme pourpre et or.

Viennent enfin la famille, les amis personnels, les anciens secrétaires privés de Gladstone, les médecins qui ont assisté l'illustre vieillard dans son agonie, les domestiques du château et la très nombreuse députation de Hawarden.

Mme Gladstone a voulu assister aux obsèques de son mari. Hier, à trois heures après-midi, elle quittait Hawarden pour se rendre à Londres par train spécial, avec son fils cadet Stephen, son gendre le révérend Drew, le doyen Wickham, Mmes Stephen Gladstone, Henry Drew et Wickham et Mlle Hélène Gladstone. MM. Stephen Gladstone, Henry Drew et Wickham ont rejoint ce matin la famille au Parlement pour prendre place dans le cortège ; les dames ont été introduites en l'abbaye vers dix heures et conduites aux chaises qui leur avaient été réservées.

La cérémonie religieuse a duré un peu plus d'une heure. Le programme musical comportait le chœur : « J'entends une voix des cieux », dont la musique est de sir John Goss, un chœur d'Hændel sur le verset 14 du chapitre X de l'Ecclésiaste, la *Marche de Saül* d'Hændel et la *Marche Funèbre* de Schubert.

Après la bénédiction, le cercueil a été descendu dans la crypte et placé à côté du caveau qui lui est réservé. L'inhumation aura lieu lundi matin, sans cérémonie ultérieure, en présence de la famille.

Dernière Heure

La Guerre Hispano-Américaine

New-York, 28 mai.

Le « Loffan Bureau » reçoit de Washington une dépêche qui semble de nature à confirmer le désastre de la flotte américaine.

Voici cette dépêche : « L'amirauté a reçu d'importantes nouvelles du commodore Schley très tard dans la nuit, mais les fonctionnaires refusent d'en rien divulguer.

Washington, 28 mai.

Au Sénat, M. Wolcott a été amené à constater la parfaite correction de la France dans son attitude vis à vis des belligérants.

Çà & Là

EXPOSITION D'ARTS DÉCORATIFS

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, organise, sous le patronage de la municipalité et de la Chambre de commerce de Dunkerque, une exposition de peinture sur éventails, écrans, paravents et objets similaires, qui se tiendra, pendant la saison balnéaire, dans le local de la Bourse de Dunkerque, du 14 juillet au 31 août 1898.

Une section spéciale sera affectée aux objets anciens compris dans les catégories ci-dessus désignées et qui présenteraient un intérêt rétrospectif ou artistique.

APPEL DES RÉSERVISTES

Les ordres d'appel des hommes appartenant aux classes 1888 et 1891, de la réserve de l'armée active, convoqués cette année pour une période de 28 jours, sont actuellement déposés à la gendarmerie, où les intéressés peuvent les retirer.

FAITS DIVERS

RÉGIONAUX

GROSSIÈRETÉ CLÉRICALE

A LILLE

Hier, vers dix heures et demie, 200 manifestants environ, ayant suivi la rue de Paris, la rue du Sec-Arembault firent deux fois le tour de la Grand'Place en chantant l'Internationale.

Au moment où les manifestants passaient devant le café de la Paix, pour rejoindre la rue Neuve, M. Fanyau, quincaillier, 11, rue Léon-Gambetta, interpella grossièrement un de nos confrères, M. Roger, du *Progrès du Nord*. Une altercation s'ensuivit, et un rassemblement se forma. Une dizaine d'agents intervinrent et écartèrent la foule. M. Fanyau reprit sa place à la terrasse du café de la Paix, et Roger s'y installa avec quelques amis.

M. Fanyau en profita pour lancer quelques grossièretés à l'adresse des journalistes présents. Il fit preuve d'un manque d'éducation absolue, et nous épargnerons à nos lecteurs la lecture du vocabulaire employé par ce monsieur.

Il est pourtant une chose que nous devons relever, vertement : M. Fanyau s'est permis d'insulter les journalistes qui certes le valent incontestablement, et se moquent d'ailleurs de l'opinion, à leur égard, de ce quincaillier hydrophobe.

Une légère bagarre, vite réprimée, due à l'impolitesse de M. Fanyau, a clos l'incident. MM. Fanyau et Roger furent conduits à la permanence, où M. Cordier commissaire de permanence après un interrogatoire sommaire les congédia.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

A ROUBAIX

Un accident est survenu le 26 mai, à la Société anonyme de peignage, rue du Collège, 112, au nommé Dobbels Jean, 53 ans, balayeur, rue Wagram, cour Coupil, 2.

Cet ouvrier a eu le pouce comprimé entre une courroie et une poulie.

— Un accident est survenu le 26 mai, chez M. Emile Roussel, teinturier, au nommé Narcisse Arbon, 67 ans, apprêteur, rue de la Perche, fort Sion.

Cet ouvrier a fait une chute dans laquelle il s'est contusionné la genou gauche.

Un accident est survenu le 26 mai à Inquiers Charles, 37 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos, travaillant chez les fils d'Alfred Motte, rue Molière qui s'est contusionné le pied droit en transportant sa chaîne à son métier.

—Auguste Plateau, âgé de 52 ans, encolleur, demeurant rue du Fresnoy, 88, s'est blessé chez MM. Auguste Florin et fils, fabricants, rue de la Fosse aux Chênes, aus l'encollage rue de France, 26.

TROIS OUVRIERS MINEURS

ensevelis sous un éboulement à Carvin.

On a enfin retrouvé vers minuit les corps des deux malheureux ouvriers ensevelis sous l'éboulement. Les ouvriers de l'équipe de l'après-midi, qui à 6 heures du soir, n'avaient encore pu rien découvrir de nouveau, profitèrent d'une accalmie dans le glissement des terres pour pénétrer plus avant ; à un certain moment une odeur de cadavre se dégagea, alors, les ouvriers redoublant d'énergie et de courage, mirent à découvert le corps d'un des deux malheureux. Après une demi-heure d'efforts on parvint à le retirer, c'était le cadavre de Caignet Jean-Baptiste. On s'empressa de le remonter au jour, où une scène émouvante se produisit, lorsque les parents de la victime le virent arriver à la surface.

Pendant ce temps les ouvriers de l'équipe de nuit mettaient à nu le cadavre du malheureux Charbonnier qui à son tour fut retiré et remonté au jour ; ce dernier paraissait avoir moins souffert que Caignet lequel, de l'aveu fait par Fougny, avait survécu au premier éboulement.

Après les constatations d'usage, les corps des deux malheureuses victimes ont été transportés à leur domicile.

Le premier, Caignet Jean-Baptiste, est célibataire, il est âgé de 27 ans et demeure avec sa mère ; le second, Charbonnier Alexandre, est âgé de 28 ans, il est marié et père d'un enfant, sa veuve est encore sur le point d'être mère.

On se demande par quelles transes continuelles ont dû passer les parents des deux infortunés.

Quant aux ouvriers et employés qui ont travaillé au déblaiement, nous ne pouvons que les féliciter du dévouement et du courage qu'ils ont prodigués en cette circonstance.

DÉMOCRATIE ET CÉSARISME

On sait que la loi du 23 janvier 1893 est sévère sur l'ivresse publique. Cette loi, en effet, édicte des peines qui amènent la privation complète des droits civiques à tout individu condamné deux fois correctionnellement pour ivre se manifeste. En outre l'ivrogne condamné ne peut plus être juré, ni exercer aucune fonction ou emploi public.

Le législateur en faisant une telle loi prêchait sans doute par excès de vertu ; il avait présente à l'esprit cette liesse ouvrière du lundi qu'il fallait réprimer dans l'intérêt de la famille et surtout du patronat. A ses yeux, l'ivresse est un fléau qui pousse à la paresse et à la misère les ouvriers qui s'en rendent coupables. Il fallait donc sévir rigoureusement et M. Prud'homme, chargé de protéger l'ordre, la famille et le travail, a sévi sans pitié.

Nous n'avons pas à rechercher, ici, si l'indignation du législateur bourgeois et réactionnaire de 1873 était bien sincère. Ce qui nous intéresse le plus à l'heure présente, c'est de savoir de quelle façon les bourgeois millionnaires et cléricaux combattent les progrès de l'alcoolisme.

En ces récentes élections législatives, les millionnaires, qui se sont lancés dans l'arène électorale, n'ont négligé aucun moyen de corruption et surtout les libéralités alcooliques pour avilir le caractère de l'électeur pauvre et acheter la conscience du prolétaire vaincu par la misère et trompé par son ignorance.

« Mais c'est surtout l'ivrognerie qui est la grande plaie de vos sociétés, parce qu'ici les moyens de jouissance sont à la portée de tout le monde et que ce vice a un attrait pour les classes les moins heureuses, c'est-à-dire les plus nombreuses. L'homme à qui la vie est dure cherche volontiers dans la boisson l'oubli de ses peines ; mais il y grise aussi l'abrutissement : il néglige aussi pour le cabaret sa femme, ses enfants, ses vieux parents, et, mauvais mari, mauvais père, mauvais fils, comment ne serait-il pas aussi un mauvais citoyen ? Il ne sait même pas ce que ce titre exige de lui. »

Cette morale est faite tous les jours par des philosophes qui se gardent bien de faire les sobres et les ascètes devant une bonne table et qui ne manquent pas de s'arranger une joyeuse existence. Ces bourgeois moralistes qui jurent et pestent contre les ouvriers qui passent devant l'atelier pour aller boire au cabaret et oublier ainsi leurs misères, sont les premiers à encourager les mêmes ouvriers à l'ivrognerie quand arrive le moment de décrocher la timbale électorale.

Alors c'est l'ivresse coulant à pleins bords ; c'est une orgie de bière, de vin ou d'alcool dans les cabarets et les auberges, qui déborde dans la rue. Et cette ivresse publique se manifeste jusqu'au lendemain des élections : des cohues de bêtes de somme, à face humaine, mâles et femelles, se promènent en théories déambulantes, fêtant la victoire de l'heureux dispensateur des largesses et libéralités électorales.

Ces êtres indignes, ces salariés serviles, sans cœur ni conscience, sont alors mûrs pour le sabre, pour le césarisme.

Certes, le pauvre est excusable dans une certaine mesure quand il cherche dans l'ivresse l'oubli de ses peines, bien que la souffrance, si cruelle soit-elle, ne doive pas être assez forte pour entraîner jusqu'à l'oubli de ses devoirs et de sa dignité.

L'ivrognerie est, en effet, un danger pour la démocratie ; c'est même pour cela que la bourgeoisie égoïste y pousse le prolétariat.

Le bourgeois et le prolétaire qui sont tous deux les esclaves de leur ventre ne sont plus que les jouets de leurs passions et tournent à tous les vents.

Que la démocratie devienne à son tour la proie de tels vices et elle ne sera bientôt plus que l'esclave du Veau d'Or, indigne de diriger ses affaires et conduite à abdiquer devant un tyran sa souveraineté et ses destinées.

« Celui qui est, dit Jules Barin, suivant l'expression vulgaire, l'esclave de son ventre, celui-là, outre qu'il se ravale lui-même et dégrade en lui l'humanité, sera-t-il bien apte à remplir ses devoirs sociaux et à pratiquer les vertus civiques? Voyez ce gastronome : à la manière dont il caresse de l'œil et savoure cette volaille truffée et cette poudreuse bouteille, pensez-vous qu'il puisse être un bien ferme citoyen, un vaillant défenseur des libertés publiques, un irréconciliable ennemi de César ? Non, César en aura bon marché, quand il aura passé le Rubicon, peut-être même avant qu'il l'ait passé. »

En effet, nous n'avons pas plus à compter sur les bourgeois jouisseurs, sur les riches viveurs, que sur les prolétaires qui s'avilissent dans les copieuses libations électorales payées par les corrupteurs du suffrage universel, pour la défense de la République et de la France.

Jamais ces gens-là ne sont assez bons citoyens ni assez bons patriotes pour se faire tuer au besoin pour la patrie, pour la République ou pour l'Humanité.

Aussi, prenez garde, prolétaires, vous qui avez pu, en ces derniers jours, avoir une faiblesse passagère et vous laisser prendre au piège tendu par les adversaires avérés de la République, prenez garde et revenez au sentiment de votre devoir et de votre dignité si vous ne voulez pas voir la démocratie choir pour la troisième fois en ce siècle sous la botte du Césarisme. Casse-cou !

H. GHESQUIÈRE.

Les Grèves en 1897

L'Office du Travail vient de publier la statistique des grèves survenues en France au cours de l'année 1897.

Il y a eu, en 1897, 356 grèves, comprenant 68875 grévistes occupés dans 2568 établissements, dont 65 sociétés par actions. Le nombre de jours chômés s'est élevé à 780,944, y compris 60,433 journées perdues par 5999 ouvriers non grévistes, contraints au chômage par la grève.

La durée moyenne du chômage, pour chaque gréviste, a été de 10 jours et demi, la durée la plus faible qui ait été constatée dans les 5 dernières années. En 1896, le nombre des journées chômées avait été de 13 journées et demi par gréviste, il y avait eu 476 grèves, 41831 grévistes et 2178 établissements atteints.

La diminution du nombre des grèves a porté surtout sur les industries textiles : 82 en 1897 contre 127 en 1896.

Les résultats connus de 356 grèves ont été les suivants :

68 grèves, avec 19,838 grévistes, ont été suivies de réussite ; 122 grèves avec 28767 se sont terminées par une transaction ; 166 grèves, avec 20.270 grévistes ont échoué Le nombre des réussites, par rapport au nombre des greves a été moindre en 1897 qu'en 1896, mais il a été plus grand par rapport au nombre des grévistes.

Les grèves motivées par des questions de salaires, ont gardé la même proportion que les années précédentes : 223 grèves, ou 62,64 0[0 avez 50607 grévistes, ou 73,47 0[0 et 620,626 jours chômés.

Les questions de personnes, demandes de réintégration d'ouvriers congédiés ou demandes de renvoi d'ouvriers et de contremaître, viennent immédiatement après les questions de salaires. Il y en a eu 74 en 1897 contre 91 en 1896.

Les demandes de diminution de la journée du travail journalier n'ont causé que 27 grèves, dont 17 dans les industries du bâtiment.

25 départements n'ont pas eu de grèves en 1897 ; 13 en ont eu plus de 1000. C'est le Finistère qui vient en tête avec 18320 grévistes.

Enfin, les délits relevés au cours de 19 grèves ont amené 170 condamnations correctionnelles.

L'application de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, a été appelée dans 88 différends, soit une proportion de 24,71 0[0.

L'initiative des recours à la loi a été prise 46 fois par les ouvriers, 5 fois par les patrons, et le juge de paix est intervenu d'office dans 37 grèves.

Dans 9 cas, le travail a été repris avant la constitution d'un comité de conciliation, au cours de la procédure ; les demandes de conciliation ont été repoussées 25 fois, dont 20 fois par les patrons.

Il reste 54 différends pour le règlement desquels 54 comités de conciliation ont été formés. 50 conflits terminés par la conciliation ont eu pour résultat ; 3 réussites, 23 transactions, 4 échecs.

Les 24 grèves continuées après l'échec de la tentative de conciliation se sont terminées par 3 réussites, 18 transactions, et 3 échecs.

Dans le Nord, il y a eu 9 applications de la loi sur la conciliation et l'arbitrage.

36

LES

DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

DEUXIÈME PARTIE

MAISON ZÉPHYRINE, LA LIMACE ET Cie

I

La cérémonie de ces dames

Il serait long et superflu de reproduire dans tous ses détails, et telle qu'elle le raconta à la Limace, l'existence de Rose Fouilloux, de dire par suite de circonstance cette fille, née sur quelque botte de paille, dans une grange de la Beauce, avait été tour à tour fille de ferme, bonne, séduite par un soldat de passage, fillasse rôdant autour des forts et des casernes, couchant dans les huttes des champs de manœuvre ou l'hiver dans les postes, fille de brasserie, n'ayant jamais eu ni enfance, ni jeunesse...

Mais, alors que l'âge mûr approchait, il lui était arrivé, cinq ou six ans auparavant, un accident qu'il importe de noter.

Elle avait aimé ! un soldat du train, qui régulièrement venait la voir dans la brasserie borgne où elle était bonne.

Elle avait sacrifié tout à cet amour, avait quitté sa place et essayé de faire quelque chose d'à peu près qui la rapprochât de son amant.

Elle avait pu parvenir à être domesque dans la cantine où il prenait ses repas.

Mais presque tout de suite elle était devenue enceinte.

On l'avait chassée.

Elle n'avait pas voulu prendre un autre amant quand le tringlot, son congé fini, était retournée dans son pays, et elle était accouchée à l'hospice de la Bourbe, reconnaissant son enfant, mais déclarant l'abandonner, sa misère ne lui permettant pas de l'élever.

Le tringlot s'appelait Claude : elle manifesta le désir que son enfant eût le même nom.

Puis elle l'avait longuement embrassé. Alors, on le lui avait enlevé, et on l'avait porté aux « Enfants-assistés », où il avait été enregistré.

Elle pouvait le réclamer un jour.

Ce n'était pas un enfant trouvé, mais un enfant abandonné.

Alors un immense et prodigieux changement s'était opéré en cette femme.

Dès sa sortie de l'hospice, elle avait vécu exclusivement, pensé, pleuré, souffert par ce petit être qu'elle ne pouvait pas voir, qu'elle ne connaissait pas et qu'elle ne connaîtrait que si elle le méritait, qu'elle devait, en un mot, conquérir.

Elle avait résolu cette conquête.

C'est que dans cette âme fangeuse, l'amour, d'abord, quelque bas qu'elle fût, avait jeté un rayon de clarté.

La maternité y avait ensuite poussé ses racines et enfin y avait fait éclore une fleur.

En sortant de l'hospice, elle chercha du travail.

Elle en trouva.

On en trouve presque toujours, quand on est prêt à accepter n'importe quel labeur.

Elle fut porteuse de pain, coupeuse de poils de lapin, épluchеuse de chiffons.

Elle fit mille de ces métiers qui n'exigent pas d'apprentissage.

Mais elle y gagnait seulement du pain, du pain bien juste, car la concurrence est nombreuse et, en conséquence, le salaire infime...

Cela n'avançait en rien pour elle la possibilité d'arriver à son but.

Puis, on ne reste pas impunément jusqu'à l'âge mûr à se vautrer dans toutes les ornières de la Bohême sans contracter l'irrémédiable maladie que la mort peut seule guérir : la fainéantise.

Il lui était impossible de travailler assidûment, tranquillement, dans un atelier.

Elle eut, en vérité, des moments d'amère douleur.

Eut-elle des remords? Songea-t-elle avec effroi à l'ignoble existence qu'elle avait menée jusqu'alors et qui aujourd'hui la privait de caresses, des baisers de son enfant ?

Un jour — ce fut peut-être là le seul fruit des réflexions nées de ses remords — elle avait eu une idée géniale.

Elle s'était établie somnambule extra-lucide et tireuse de cartes.

Son domicile fut choisi dans une des rues parallèles à la rue de la Glacière, où grouille une population nombreuse et favorable à la profession choisie par elle.

De ses fenêtres, Rose apercevait l'hospice Sainte-Anne, une maison de fous ; un peu à gauche, la Bourbe, où son enfant était venu au monde ; au fond de l'horizon, l'hospice des Enfants-Assistés et derrière elle, la prison de la Santé.

Placée au centre de ce quadrilatère, ne devait-elle pas trouver de nombreux misérables venant demander à sa science ou à ses cartes de quel côté de l'horizon il valait mieux diriger leurs pas ?

Les affaires avaient prospéré...

Une ou deux fois seulement, le commissaire de police était venu fouiller les tiroirs de la somnambule et l'interroger.

Mais, abusées par des commérages de rivales jalouses, bien des clientes n'osaient plus lui faire des confidences et lui demander ce que pensaient les cartes ou les esprits de leurs projets.

Elles semblaient craindre que la police ne se mêlât de leurs affaires plus que les êtres surnaturels.

C'est pourquoi la somnambule n'était restée que trois ans dans le quartier de la Glacière.

Un beau jour elle avait disparu après avoir vendu la plus grande partie du mobilier que la prospérité de ses débuts lui avait permis d'acquérir.

Avec cet argent elle avait acheté une grande voiture, un « entresort », un cheval, un chien, et elle était allée offrir un spécimen de ses talents à la banlieue.

On l'avait rencontrée à la fête de Neuilly ; on l'avait vue à la fête de Saint-Cloud.

Elle avait montre et chaîne en or, bagues aux doigts et des boucles d'oreilles.

Cependant, ses anciennes clientes de la Glacière l'avaient trouvée pâlie et maigrie encore, si faire se pouvait.

— La somnambule n'en a pas pour longtemps, avaient-elles dit. Les cartes lui auront certainement désigné sa mort prochaine.

En effet, elle s'est sentie malade.

Elle était allée à la clinique de la Pitié, de la Charité, puis de Saint-Louis.

Partout on lui avait déclaré qu'on ne pouvait la faire admettre à l'hospice, parce qu'elle était atteinte d'un mal incurable.

On avait même prononcé le mot de phtisie pulmonaire.

Elle était condamnée.

Alors elle eut un accès de révolte.

Mourir !...

Mais elle n'avait pas atteint son but. L'enfant était encore là-bas ! Ce n'était pas possible.

Sa tâche était en voie d'achèvement...

Ne lui serait-il donc pas permis de la finir.

Malade ! Est-ce qu'elle était malade!

— Et puis, s'était-elle dit, si en effet j'ai quelque chose, est-ce qu'une voix d'enfant qui m'appellera sa mère, est-ce que ses baisers ne me guériront pas?...

Cependant elle s'était hâtée.

Elle avait fait toutes les démarches nécessaires pour obtenir la remise du petit abandonné.

Toutes ses économies, une douzaine de mille francs, étaient placées chez un notaire, en bonnes valeurs ; elle payait patente : son « entresort », estimé trois mille francs, était en somme une maison de commerce. Sa conduite n'était pas immorale. Elle obtint facilement les certificats nécessaires.

Puis, on est indulgent pour une mère qui réclame son enfant.

Un jour donc il lui fut rendu.

(A suivre)